



MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à la question de Monsieur le Conseiller communal Gabriel Maillard
relative à l'éclairage du préau central du Collège du Léman

Renens, le 10 octobre 2016/JCB/tb

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Gabriel Maillard a proposé d'améliorer l'éclairage du préau du Collège du Léman. En complément à la réponse donnée en séance, il peut être transmis les éléments ci-après.

L'installation de l'éclairage du préau du Site du Léman était en effet défectueuse.

Dans le cadre du budget, des éléments ont déjà été remplacés cet été de manière à réhabiliter cette installation. Ces travaux seront complètement terminés d'ici à fin octobre. Cet éclairage continuera à être opérationnel aux mêmes heures que l'éclairage public.

Plus globalement, la Municipalité fera prochainement une analyse de l'ensemble de l'éclairage du Site du Léman. En fonction des coûts nécessaires, les travaux seront réalisés dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la salle de gymnastique Maurabia ou financés dans le cadre budgétaire.

En cas de question supplémentaire ou pour toute autre information, le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes se tient à votre entière disposition.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question du Conseiller communal Gabriel Maillard relative à l'éclairage du préau du Collège du Léman.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément (L.S.)

Michel Veyre